



**Le Colonel Didier Bakali,
nouveau président** P5

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

06 Août 2020 N° 282 - Prix 250 F CFA

Opération "Togo propre"



**Les militants d'Unir ont
répondu au rendez-
vous du 1er août** P2

Civisme fiscal



**Le CONAPP et l'OTR
sensibilisent les élus
locaux, les CDQ et les CDC** P2

Examens de fin d'année dans le contexte de la Covid-19



Le CEPD prend fin ce matin sur une note de satisfaction

 P3

Dysfonctionnement manifeste au CNOT

Que cache la suspension de Edjaïdè Bernard Walla ?

 P4

Opération "Togo propre" Les militants d'Unir ont répondu au rendez-vous du 1er août

Les militants du parti Union pour la République (Unir) ont procédé le 1er août dernier au nettoyage des quartiers, villes et villages de Lomé. Ce rendez vous qui a lieu tous les premiers samedis de chaque mois vise à contribuer à l'œuvre mensuelle de salubrité publique notamment prôner le vivre ensemble et la paix qui règne dans notre pays" selon un membre du comité. L'opération s'est déroulée à Amoutiévé, Gakpoto, Cerfer, Agoé, A d é t i c o p é ,



Doumasséssé... (ou dans certaines préfectures du Togo comme l'Ogou, Mô, Atitogon etc...) Nous n'allons plus nous laisser distraire" explique, Maxime K. un jeune

d'UNIR à Bé Gakpoto. "Togo Propre" est un engagement communautaire pour la salubrité publique et une opération d'envergure nationale qui réunit des volontaires tous les premiers samedis du mois pour



promouvoir les valeurs civiques et la participation des citoyens à l'assainissement de leur cadre de vie. Initiée en novembre 2014 par le Gouvernement, cette opération appelée "Engagement

communautaire pour la salubrité publique" ou encore "Samedi Propre" a réuni, en 2019 environ 21 500 volontaires qui ont entretenu 747 quartiers et 48 villes à travers 39 préfectures du Togo. **Cécile S.**

Civisme fiscal

Le CONAPP et l'OTR sensibilisent les élus locaux, les CDQ et les CDC

Pour capitaliser sur les ressources financières endogènes et booster le développement des communes du Golfe et d'Agoè-Nyivé, une tournée de la sensibilisation sur la taxe foncière a été lancée 30 juillet dernier. C'est une initiative du CONAPP, qui bénéficie du soutien de l'OTR, pour onze (11) communes.



(CONAPP), avec l'appui de l'Office Togolais des recettes (OTR), a lancé, jeudi 30 juillet 2020 au cours d'une rencontre organisée à la Maison des jeunes d'Amadahomé (Lomé), une campagne de sensibilisation sur le paiement de la taxe foncière dans les communes du Grand Lomé. Elle a été placée sous le thème " les impôts fonciers dans le

Suite à la p 5

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA

REDACTION
Ezi Akoma
W. Maléki
Ach ile
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akouvi
Séna Le Libre Penseur

INFROGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques**

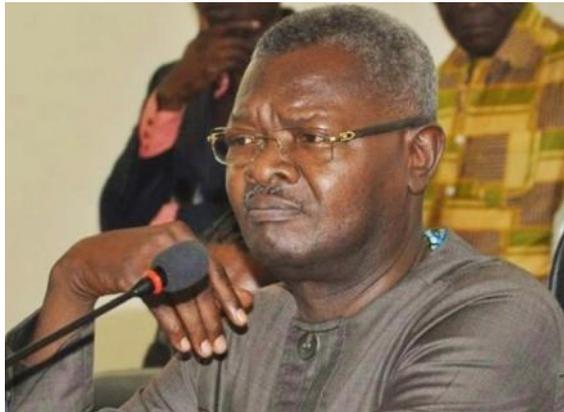
Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68 22-25-47-39 22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Echec cuisant de la marche de la Dynamique Kpodzro

Agbeyomé Kodjo a prouvé son impopularité

Le candidat révélé par le saint Esprit, Agbeyomé Kodjo a enfin prouvé son impopularité le 1^{er} août dernier à travers la marche patriotique organisée par la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK). Personne n'a sacrifié son temps pour aller marcher pour celui qui dit avoir battu Faure dans les urnes sans la moindre preuve. Dans la capitale Lomé où il a obtenu plus de voix, on s'attendait à voir une mobilisation impressionnante mais rien. Où sont donc passés les électeurs qui ont apporté la victoire au pré-



sident du MPDD ?

Actuellement, les togolais ont déjà pris acte de la victoire de Faure Gnassingbé. A l'image des institutions internationales, ils jugent la

présidentielle de février transparente et crédible. Ce sont les mauvais perdants de la DMK qui continuent de croire qu'ils ont gagné la présidentielle. Il n'y a plus

de temps pour les revendications non fondées. « Je défendrai jusqu'à ma dernière goutte de sang cette victoire éclatante et historique du peuple togolais. C'est une mission. Je ne me déroberai pas et je ne vous trahirai pas », avait indiqué Agbeyomé Kodjo. Comment va-t-il réussir à prendre le pouvoir quand on sait qu'il n'a pas le soutien du peuple qu'il prétend défendre ? Selon certains observateurs, il n'a tenu qu'un langage politique. Jean Pierre Faure qui avait le soutien d'une partie des électeurs de l'UFC n'a pas

réussi à prendre le pouvoir. Ce n'est donc pas Agbeyomé, un politicien qui a une mauvaise presse même dans sa préfecture d'origine qui pourra créer la surprise, en empêchant Faure de mener à bien son mandat.

Actuellement, les Togo- lais ont des priorités différentes des revendications stériles. Le grand défi est la lutte contre la Covid-19 qui prend en otage l'économie nationale. La mise en branle du PND pour relancer les activités dans tous les secteurs.

Jack NUKUNU

Examens de fin d'année dans le contexte de la Covid-19

Le CEPD prend fin ce matin sur une note de satisfaction

L'année scolaire 2019-2020 est en train d'être sauvée. Après l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP), de milliers d'élèves du cours primaire sont à la quête de leur premier diplôme scolaire, le certificat d'Etude du Premier Degré (CEPD) depuis mardi. Cette année, ils sont 208000 candidats à composer dans 1183 centres d'écrit sur toute l'étendue du territoire national dont 1 à Accra au Ghana.



L'examen du CEPD session d'août 2020 se déroule dans un contexte particulier, celui de la Covid-19. Dans cette veine, le ministre des Enseignements Primaire et Secondaire, El-Hadj Affoh Atcha-Dedji, a effectué le 04 août 2020, une tournée dans quelques centres d'écrit de Lomé. Il a visité le centre d'écrit de l'EPP Camp Général Gnassingbé Eyadema, EPP Kelegougan, le Complexe islamique de Zongo, EPP évangélique

d'Agoè-Nyivé et l'EPP Agoè-Marché. L'objectif était de constater le démarrage de l'examen et se rassurer de l'observance des mesures barrières dans les centres d'écrit.

" Partout où nous sommes passés, nous avons constaté que tout est bien organisé. Les effectifs que nous avons exigés pour les classes ont été respectés, maximum 30 par classe. Ça a été respecté partout. Les mesures barrières, nous avons aussi regardé tout cet aspect et tout est respecté. Les chefs centres, les surveillants, les enseignants, tout le monde a respecté les consignes.

Les élèves ont porté les masques. Nous avons vu les dispositifs de lavement, les gels dans les salles. Et effectivement il n'y a rien à reprocher et tout se passe bien ", a déclaré le ministre Affoh Atcha-Dedji. " Comme l'avait souhaité le gouvernement, les instructions du chef de l'Etat étaient que l'année ne soit pas blanche. Et nous nous réjouissons ce matin que les instructions du chef de l'Etat ont été respectées. Et tout le gouvernement, on ne peut que féliciter les enseignants qui ont quand même vaillé que vaillé respecté les consignes pour sauver l'an-

née ", a-t-il ajouté.

A entendre le ministre, l'éducation de la jeune fille connaît des avancées. Il y a eu plus de filles cette année que l'année dernière. Il compte alors sur les parents d'élèves pour aider leurs filles à aller plus loin " Ce que nous constatons, après le CEPD, les effectifs des filles diminuent quand elles rentrent au secondaire. Il faut qu'on encourage

tout le monde, les parents, les jeunes filles elles-mêmes pour que cet effectif soit maintenu ", a-t-il conseillé. Le CEPD se termine ce matin sur une note de satisfaction. En attendant les résultats, les élèves de la Première affutent leurs armes pour affronter les épreuves à partir du 18 août prochain.

J. K.

Lutte contre la Covid-19 L'ambassade d'Allemagne et la commission de la CEDEAO font un don à l'OTR

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne au Togo et la Commission de la CEDEAO ont fait un don de matériel à l'Office Togolais des Recettes (OTR). La cérémonie de remise officielle de ce don a eu lieu mardi dernier au Commissariat des Douanes et des Droits Indirects. Ce don composé

majoritairement de gel hydro alcoolique, de packs de gants en latex et de masques intervient pour protéger les agents de douane qui opèrent aux frontières et qui ont la tâche d'assurer malgré la pandémie le dédouanement des marchandises entre les États.

La Rédaction

Dysfonctionnement manifeste au CNOT

Que cache la suspension de Edjaïdè Bernard Walla ?

Depuis quelques jours règne une atmosphère nauséabonde au Comité National Olympique Togolais (CNOT-TOGO). Le président de cette institution serait au centre d'un scandale. En effet, certains articles du règlement intérieur du CNO togolais auraient été trafiqués dans le but de nuire à certains candidats lors du congrès électif à venir. Le président de la Commission des Lois de l'institution, E. B. Walla, accusé dans cette affaire réagit. Lire l'intégralité de sa part de vérité.

Saisine et conseil dans l'affaire de duplication des textes fondamentaux du CNO. J'ai été saisi par lettre N° 273/PDT-CNO-T/2020 avec l'accord de 10 membres sur 13 dans une affaire de duplication des documents statutaires du CNO (Statuts et Règlement Intérieur du CNO).

Mon étude est destinée à tous les membres du CNO et non le Président Bayor. Il m'a été remis les documents suivants dont les membres devrait préalablement avoir pris connaissance et donc n'avaient aucun caractère secret ou confidentiel :

- un rapport d'huissier ;
- un document intitulé Statuts et Règlement du CNO Togo avec la mention vrai document ;
- un document intitulé Statuts et Règlement Du CNO Togo avec la mention faux document ;
- un procès verbal d'expertise d'huissier destiné au Comité National Olympique.

Ma mission consistait alors à identifier le document authentique des textes fondamentaux du CNO-Togo adoptés par le Congrès Electif du 23 décembre 2016 (élection de l'actuel Comité Exécutif). L'expertise étant faite au siège du CNO-Togo je suppose qu'un certain nombre de membres du Comité Exécutif ont assisté à cette expertise.

Il a été procédé ce 16 juin 2020 à l'inspection des locaux du Secrétariat Général en présence du Secrétaire Général Adjoint en vue de retrouver les documents statutaires du Congrès Electif du 23 décembre 2016, aucun document n'a été retrouvé.

Le Président Bayor avait choisi la voie d'expertise d'huissier pour la recherche d'indices graves et concordants pouvant conduire à une enquête judiciaire procédurale qui ne me sied pas, les problèmes sportifs devant être dans un premier temps réglés dans un cadre sportif.

1- Intervention d'un journaliste

Le jour où j'étais chez Bayor pour discuter de ma mission, j'ai rencontré au pied de l'hôtel ce journaliste qui attendait une audience.

Ce dernier ayant déjà fait une investigation similaire avec moi en 2007 dans le cadre d'un faux et usage de faux dans le cadre du football, j'ai proposé ses services au Président Bayor qui n'a pas trouvé d'objection.

Quelques jours plus tard Germain Ayivi est venu chez moi sur demande du Président Bayor pour recevoir le document d'huissier en vue d'une investigation dont le résultat devrait être comparé avec l'expertise d'huissier.

2- Ma mission et méthodologie

J'avais opté pour ma mission à une méthode complètement différente de la simple recherche des indices (expertise et investigation).

Je dispose des archives sur tous les congrès du CNO depuis 1988 ainsi que des documents en ma qualité de Président de Fédération, il me suffit de trouver quelques documents pour faire une simple étude comparative avec le document

incriminé.

Je dispose donc des documents suivants pour mon étude comparative :

- Le document du congrès du 23 décembre 2016 distribué à toutes les fédérations, c'est mon document de référence car c'est le document qui a servi à l'élection de l'actuel Comité Exécutif en 2016. Si ce document est faux alors l'élection de l'actuel Comité Exécutif sur la base de ce document est fautive, c'est mon document de référence N° 1.

- J'ai dans mes archives un projet de modification des Statuts que m'a remis le Président Bayor le 8 juin 2019 en vue d'une Assemblée Générale Statutaire, je n'ai pas accompagné ce projet et aucune Assemblée Générale Statutaire n'a été organisée à ma connaissance donc aucune modification n'a été apportée. Ce document contient les Statuts et Règlement Intérieur du CNO-Togo c'est mon document de comparaison N° 2.

- Le Président Bayor m'a remis également un document de base pour la mise en place de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage du Sport (CCAS), un organe identique au TAS au Togo. Ce document qui contient les Statuts et Règlement Intérieur du CNO Togo est mon document de comparaison N° 3.

3- Mon étude comparative

Les Statuts et Règlement Intérieur contenus dans les trois documents (documents N° 1, 2 et 3) sont identiques, à l'exception des cinq anneaux olympiques dont celui en couleur jaune n'apparaît pas parfois sous l'effet des multi copies au niveau de la page de garde. Le plus important est le contenu qui est identique.

Je détiens donc un document authentique, document de référence qui est le document du Congrès Electif du 23 décembre 2016, tout autre document dont le contenu diffère est automatiquement un document manipulé.

4- Document incriminé et origine

Le document incriminé selon la version du Président Bayor a été distribué lors d'une réunion préparatoire en vue de l'organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire le 27 juin 2020 sur la demande de 18 fédérations sur 24, ce qui devrait être un désaveu du Président Bayor.

5- Comparaison du document incriminé et mon document de référence

N° 1 dit document du Congrès du 23 décembre 2016

En analysant le contenu des deux documents je me rends compte que :

a) Les Statuts sont conformes pour les deux documents en tous leurs articles ;

b) L'article 16 du Règlement Intérieur (concernant les élections) de mon

document de référence, soit le document du Congrès du 23 décembre 2016 a été retouché en deux points :

- Conditions d'éligibilité (les conditions d'éligibilité sont plus contraignantes dans le document manipulé, surement en prévision d'éliminer certaines candidatures) ;

- Transmission des candidatures (les candidatures sont transmises au Secrétaire Général dans le document manipulé, dans le document du Congrès du 23 décembre 2016, les candidatures sont transmises au Président).

Les deux Articles sont joints en annexe.

6- Responsabilités

Etant donné que personne n'a été pris en flagrant délit en train de modifier les textes, il y a néanmoins des responsabilités administratives au niveau du Secrétariat Général par les faits suivants.

a) Les documents du congrès du 23 décembre 2016 ont disparus des archives ;



b) Le Secrétaire Général et le deuxième Vice-Président étaient présents lors de la réunion des 18 fédérations quand le document modifié a été distribué.

C'est mon analyse sachant que les deux incriminés ont le droit de se défendre lors des débats devant les membres du Comité Exécutif ensuite devant le Conseil d'Administration, c'est ce dernier qui a autorisé à prononcer une sanction en premier ressort.

Dans mon premier rapport remis au Président j'avais proposé 5 ans ramené à 3 ans car aucune sanction au CNO-Togo n'a dépassé 3 ans.

Je me suis appuyé sur l'Article 20 du Règlement Intérieur qui stipule je cite :

Le Secrétaire Général tient les registres, les archives du CNO-Togo sont sous sa garde.

Le Secrétaire Général est administrativement responsable de ce qui se perd ou de l'introduction de documents intrus.

7- Conclusion

Voici en résumé mon analyse que j'ai soumise à un débat contradictoire lors de la séance de restitution d'abord devant les membres du Comité Exécutif ensuite devant le Conseil d'Administration pour une décision provisoire exécutoire à confirmer par un Congrès Ordinaire.

8- Présentation du rapport devant les membres du Comité Exécutif

J'ai présenté mon rapport que j'ai résumé par la présente le 21 juillet 2020 au Comité Exécutif pour une première séance dans l'attente que les membres recherchent au niveau de leurs fédérations respectives le document du Congrès du 23 décembre 2016 pour être sûr que nous avons tous le même document de référence en accord avec tous les membres présents.

Lors des débats le deuxième Vice-Président a soulevé des questions pertinentes sur le Procès-Verbal d'huissier dont il détient une copie de Germain Ayivi, ainsi que l'origine du document supposé faux et soupçonné même le Président Bayor d'en être l'origine.

C'est là que le Président Bayor a réfuté de ne m'avoir jamais donné l'ordre de remettre le document d'huissier supposé confidentiel à Germain Ayivi, je ne vois pas en quoi ce document est confidentiel, en plus je ne m'en suis pas servi de ce document dans ma méthodologie.

Le Président a réfuté de m'avoir remis un quelconque document de modification de statut, ce qui remet en cause mes documents d'analyse avec incidence sur ma conclusion qui ne repose plus sur ses trois pieds.

Le deuxième Vice-Président Gagou a présenté à l'occasion un projet de Statuts envoyé par le CIO le 18 juillet 2020, document que j'ai trouvé conforme aux Statuts originaux, de toutes les façons les Statuts n'ont pas été manipulés tel que je l'ai dit au paravent, par contre il manque le document Règlement Intérieur.

Après des échanges très discourtois entre le Président Bayor et le deuxième Vice-Président Gagou, je remarquerai tout simplement des propos injurieux et diffamatoires prononcés par le Président Bayor contre son Vice-Président, ce qui n'honore pas sa responsabilité de Président.

Nous avons constaté le dysfonctionnement de l'institution et une certaine haine entre certains membres, la réunion s'est terminée en queue de poisson.

9- Mes recherches sur les documents que m'a remis le Président Bayor

De retour à la maison j'ai recherché et trouver les traces du courrier électronique que le Président Bayor m'a envoyé le 08 juin 2019 pour me transmettre le projet de modification de Statuts. Dans ce document les modifications sont en rouge et le reste en noir, ce qui permet de retracer le texte original des Statuts et Règlement Intérieur du CNO-Togo, servant à une étude comparative. (Tous ces documents de transmission du Président Bayor sont annexés à la présente. J'ai retrouvé la lettre de relance N° 315/SG/PDT/CNO-TOGO/2020 du 10 juillet concernant le document de la CCAS. Le Président a menti tout simplement à la réunion de restitution de mon rapport, cassant ainsi toute ma méthodologie par comparaison de documents. Nous nous posons la question à quel but ?

J'ai renvoyé une lettre le 27 juillet au Président Bayor et à tous les autres membres du Comité Exécutif pour leur signifier que compte tenu de la contestation de mes documents par le Président et compte tenu d'un nouvel élément introduit par le deuxième Vice-Président,

je retirais mon rapport et me mettais à la disposition du Comité pour une autre méthodologie d'analyse excluant le ou les documents contestés, intégrant le nouveau document statutaire remis par le CIO. J'ai recommandé au deuxième Vice-Président Gagou de procéder de la même façon pour avoir du CIO le Règlement Intérieur original, car c'est ce document qui pose problème.

C'est suite à ce courrier du 27 juillet que je reçus en retour un courrier le 29 juillet, courrier par lequel Madame Tchanilé Safiou me remplace à la tête de la Commission Juridique au mépris de nos dispositions statutaires, Article 22 du Règlement Intérieur qui stipule que les membres des Commissions permanentes sont désignés par le Conseil d'Administration, c'est parmi ces membres désignés que le Président choisit les Présidents des Commissions. Pour me remplacer il faut que le Conseil d'Administration se réunisse pour désigner d'autres membres dont ma remplaçante avant que le Président ne la désigne comme Présidente.

A cette réunion du Comité Exécutif à laquelle seuls étaient présents, le Président Bayor, le Secrétaire Général Akpaké et deux autres membres, soit 4 membres sur 13, la décision a été prise au mépris des dispositions de l'Article 17 du Règlement Intérieur qui stipule :

Le Comité Exécutif n'est apte à déléguer qu'en présence de huit de ses membres dont 5 représentants les fédérations Olympiques.

Cette suspension abusive et sans motif exprimé est une habitude de la maison, à savoir sanctionner avec déformation des faits, défaut de qualité, incompétence à sanctionner, abus d'autorité, c'est le cas des sanctions suivantes :

- Dogbo Auguste réhabilité par la Cour Suprême ;
- Evenamede Roger ;
- Ramanou Owolabi ;
- Toto Tessilimi ;
- Adoté Sylvain.

Ces sanctions doivent être levées par lettre écrite.

Aucun Président depuis feu Président Ekoué, en passant par le Général Gnoufame n'a suspendu autant de membres que le Président Bayor.

Les notions élémentaires des textes régissant le Comité National Olympique ne sont même pas assimilées pour diriger l'Institut.

Je ne regrette pas d'être relevé de mes fonctions, je profite pour passer à autre chose, par contre si c'est pour qu'une manifestation de la vérité soit occultée, je ferai ce qui est de mon pouvoir pour que cette affaire aille jusqu'au bout pour ne pas créer un précédent dangereux. L'usage de faux, la manipulation, la tricherie, le dopage etc. sont des actes impardonnables dans le sport, ne les laissons pas s'installer au Togo.

Mon étude n'a révélé qu'une responsabilité administrative, il faut à tout prix retrouver les vrais auteurs, c'est-à-dire les auteurs mêmes de la manipulation du Règlement Intérieur, sinon ce genre de manœuvre continuera.

Ce problème n'a absolument rien avoir avec les athlètes qui doivent poursuivre leur préparation avec leurs fédérations respectives, ce n'est pas à cause d'une présumée participation à des jeux olympiques que quand il y a des malversations dans une institution sportive on banalise, on laisse tomber pour s'occuper des athlètes.

NB : il est plus qu'indispensable que dans cette affaire :

Civisme fiscal

Le CONAPP et l'OTR sensibilisent les élus locaux, les CDQ et les CDC

développement des communes".

En effet, le CONAPP avec l'accompagnement de l'OTR aura pour mission de sensibiliser les élus locaux, les responsables des cantons et quartiers sur l'importance et la place de la taxe foncière dans le développement des communautés.

L'objectif visé est d'amener les populations à contribuer au développement de leurs propres localités.

Pour Arimiyao Tchagnao, Président du Conapp, " la décentralisation est chose faite et tout le Togo salue l'initiative. Mais nous avons fait le constat qu'après cette décentralisation, il faut que les différentes communes se développent. Et si ça doit se développer, c'est qu'on

doit appeler les populations qui les habitent à apporter leur contribution pour ce développement. Et c'est comme ça que nous avons eu l'idée d'approcher l'OTR, pour ensemble amorcer la sensibilisation sur les différentes taxes".

Au total, onze (11) communes des préfectures d'Agoè-nyivé et du Golfe sont concernées par ce projet. " Nous avons retenu onze (11) communes sur les treize (13) du Grand Lomé pour démarrer cette campagne de sensibilisation avec l'assistance de l'OTR pour parler des taxes foncières. Nous voulons que les populations de Lomé et de ses environs comprennent d'abord la nécessité et l'importance

pour chaque citoyen de participer au développement de la nation", a précisé Arimiyao Tchagnao.

Ce lancement a connu la participation de la Directrice des centres des impôts du Golfe, Mme AZIGLOSSOU-VOVOR Dzidua et des responsables des communes du Golfe 2 et 5, représentés respectivement par les maires Amaglo Kokou James et Kossi Aboka.

Ainsi, de son côté, la Directrice des centres des impôts du Golfe, a réaffirmé l'adhésion totale de l'Office togolais des recettes (OTR) au projet porté par le CONAPP.

" L'OTR accompagne cette initiative en ce sens qu'il fournit au CONAPP, les informations notamment sur le paiement, la taxation et les champs

d'applications des impôts, surtout sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties", a-t-elle indiqué.

Pour James Kodjovi Amaglo, Maire du Golfe 2, et Représentant du préfet du Golfe, comptant sur les journalistes, a déclaré que : " La presse, c'est des spécialistes en communication. Ils sauront trouver des mots justes pour expliquer à nos concitoyens, la nécessité et l'obligation de s'acquitter des différentes taxes qui vont servir au développement des communes".

En ce qui concerne les conseillers municipaux et les maires : " nous sommes les premiers élus pour cette décentralisation intégrale du pays voulue par les

autorités. En ce sens, nous nous sensibilisons à être les plus transparents sur la gestion des fonds que nos pauvres populations ont payés comme taxes et qu'on mettra à notre disposition pour le développement", a ajouté James Amaglo.

Par ailleurs, le CONAPP selon son président, envisage après cette première phase, qui concerne les communes des préfectures d'Agoè-nyivé et du Golfe, élargir ce projet sur l'ensemble du territoire national. L'idée est d'accompagner les pouvoirs publics dans la mobilisation de fonds pour le développement du pays.

Cécile S.

Renouvellement des instances dirigeantes de ASKO FC de Kara
Le Colonel Didier Bakali, nouveau président

Le club de football de la première division, l'Association Sportive de la Kozah (ASKO FC) a un nouveau président. Il s'agit du préfet de la Kozah, le Colonel Bakali Badibawu. Il a été élu au cours de l'assemblée ordinaire du club tenue la semaine passée.



Le nouveau président de ASKO FC, le préfet Bakali aura pour mission de coordonner les activités administratives de l'équipe et de veiller au bien-être des joueurs ainsi que du staff dans son ensemble. Il sera aussi chargé de préparer l'Assemblée générale électorale d'Asko qui aura lieu prochainement. Le Colonel Bakali est un homme plein d'expériences. Il a été par le passé, président de l'Association sportive de la

douane, devenue l'Association sportive de l'Office togolais des recettes (AS OTR). Son expérience pourra donc lui permettre de hisser haut les couleurs des Kondona de la Kozah sur le plan national et international.

Il faut rappeler que ASKO FC est le champion du Togo de la dernière saison perturbée par la Covid-19. Elle est qualifiée pour la prochaine Ligue africaine des champions.

La Rédaction

Explosions à Beyrouth:

La diaspora libanaise en Afrique sous le choc

L'émotion est forte, à travers le monde, après les explosions qui se sont produites mardi soir à Beyrouth, au Liban. Sur le continent africain, l'importante communauté libanaise est sous le choc.

mières informations sur l'explosion : « Quand j'ai reçu un appel de Beyrouth pour me dire qu'il y avait eu des explosions



Karim Makki est membre de la diaspora libanaise au Sénégal, où il est né. Il a ensuite passé 17 ans au Liban, avant de revenir dans son pays natal. Quand il était au Liban, il a travaillé pen-

dant de nombreuses années dans le port de Beyrouth comme transitaire.

« Je suis encore sous le choc »

Il était sous le choc quand il a reçu les pre-

au niveau du port, je conduisais, témoigne-t-il joint par **Magali Lagrange** au service Afrique de RFI. C'est comme si c'était un film qui se déroulait devant

Explosions à Beyrouth: La diaspora libanaise en Afrique sous le choc

moi. Tous les coins du port me sont revenus, en essayant de m'imaginer ce fameux Môle 12 sur lequel j'ai passé pas mal de temps. Je peux vous dire que j'avais les larmes aux yeux. Je suis encore sous le choc. » Puis rapidement l'inquiétude est venue pour ses anciens collègues travaillant au port : « Et de m'imaginer, surtout quand je vois ces photos et vidéos qui me sont envoyées de Beyrouth, ou même d'anciens collègues, d'anciens amis transitaires au port, je ne réalise pas. Mais la première réaction que j'ai eue, c'est de rappeler tous mes anciens collègues, amis, transitaires pour savoir s'ils allaient bien, parce que cette zone-là a une concentration de bureaux de transitaires qui est impressionnante, décrit Karim

Makki. Je peux dire que j'ai eu de la chance que dans mes amis, il n'y a pas eu de décès, certains sont blessés ».

L'anxiété derrière les téléphones

Au Bénin, Ismael est dans le commerce de cosmétique, son magasin est ouvert. Il est concerné, le drame s'est produit près de sa résidence à Beyrouth rapporte notre correspondant à Cotonou, **Jean-Luc Aplogan**. Derrière son bureau, l'air assommé, il nous lâche ces mots au lendemain de la catastrophe : « C'est à côté de ma maison, beaucoup de maisons ont été détruites. J'ai appelé. Il y a de nombreux disparus. Tout le monde a peur là-bas. Hier soir, on a prié pour les morts et les blessés. » Assad, est vendeur de

nappes, ses proches habitent la zone sinistrée : « Je suis triste. Les vitres de la maison de mes proches ont été soufflées. Dieu merci, tout le monde va bien ». Assad et Ismael, consultent régulièrement leurs téléphones. Les lignes sont saturées, disent-ils, alors ils privilégient les textos et messages et WhatsApp. **Newsletter** Recevez toute l'actualité internationale directement dans votre boîte mail Je m'abonne L'ensemble de la communauté est affecté par ce qui est arrivé, Atoune en veut au gouvernement de son pays. Il accuse : « C'est un choc, notre état libanais a délaissé ce dépôt de 800 tonnes de nitrate et la mal gouvernance et ça

fait mal ». Les Béninois qui comptent de nombreux amis au sein de cette diaspora sont de tout cœur avec les Libanais aujourd'hui. Ils leur témoignent leur solidarité par des appels et des messages.

« Nous sommes en Afrique, mais notre cœur est au Liban »

De son côté, Walid Ihaybi est le vice-président de la communauté libanaise au Bénin. Il pense déjà à l'organisation de l'aide. Il explique quelles sont les moyens de la diaspora en Afrique pour se mobiliser : « C'est normal qu'on doive réfléchir à comment on va aider rapidement le Liban et c'est

quelque chose qu'on ne demande pas seulement aux Libanais de faire, mais on le demande à tout le monde, comme les Libanais en Afrique. Il n'y a pas beaucoup de possibilités sauf les aides financières, parce que nous ne sommes pas en Europe, ni en Amérique. On n'a pas des capacités d'envoyer des matériels pour les hôpitaux ou n'importe quoi, explique-t-il à **Magali Lagrange**. Ce qui est plus facile, c'est qu'on peut aider avec des dons financiers. Physiquement, nous sommes en Afrique, mais notre cœur est au Liban maintenant ».

Rfi



OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Innovations de la loi de finances 2020

Exonération de la

TVA

sur les véhicules neufs

* TVA au cordon douanier
* Véhicules de 0 à 5ans



Office Togolais des Recettes - OTR

www.otr.tg



SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

PHARMACIES DE GARDE

Du 03/08/2020 au 10/08/2020

Pharmacie ABRAHAM Agoè-Logopé Kossigan +228 22 50 10 00	Pharmacie KLOKPE Dernière la Foire Togo 2000 - Quartier Atiégué +228 22 61 42 42
Pharmacie A DIEU LA GLOIRE Sise à 200m du marché de Légbasito, sur le grand contournement, voie de Madikpété +28 93263600	Pharmacie KOUESSAN En face du stade de Keguè +228 23 20 04 57
Pharmacie AGOE-NYIVE A Côté de l'Eglise Catholique d'Agoè-Nyive +228 22 25 83 38	Pharmacie La FLAMME DAMOUR Sise à Agoèke route d'Aneho +228 22 45 70 14
Pharmacie BAGUIDA Face CMS de Baguida +228 22 35 47 77	Pharmacie LA MAIN DE DIEU Non loin du marché Agoè Assyèyé - 13 BP 523 Lomé - Togo +228 22 52 77 55
Pharmacie BETANIA Rue Sito, Totsi-Glenkomé non loin de la salle des Témoins de Jéhovah +228 22 43 89 40	Pharmacie LE BON SAMARITAIN BE PA de SOUZA/Hopital de BE +228 22 21 45 30
Pharmacie BETHEL Rte d'Adidogomé +228 22 25 23 70	Pharmacie LE GALIEN Rue Pavée d'Adidoain +228 22 51 71 71
Pharmacie CLEMENCE Rte de la Cour d'Appel, entre l'Agence CEET d'Agoè et l'Ecole privée La Source +228 27 01 93 35	Pharmacie LE JOURDAIN Boulevard Léopold Sédar SENGHOR, face au CEG Tokoin Wuiti +228 22 61 56 14
Pharmacie DES ECOLES Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG. Route de Kpalimé +228 22 51 75 75	Pharmacie MAELYS 1888, Bd Malifassa - Bè Kpota en Face de NETADI +228 22 27 60 19
Pharmacie DES ROSES Quartier Vakposito, en face de l'entreprise de l'Union +228 22 37 38 12	Pharmacie MATHILDA Route PATASSE - Lomégan - ODEF +228 22 51 15 34
Pharmacie DIVINA GRACIA Quartier Agoè-Fiovi, Rond point Cool Catch (ancien carrefour Bafana-Bafana) +228 22 45 79 69	Pharmacie MAWULE Bè-Kpota (Anc. Pharmacie du Rond Point Gakpoti) +228 22 71 11 21
Pharmacie EL SHADAI Face Ecole Théologie ESTAO +228 22 51 44 25	Pharmacie NOTRE DAME DE MEDJ Boulevard du 13 Janvier, Angle rue Galtou - Face Byélos +228 22 05 66 94
Pharmacie ENOULI Station d'Agbalopedogan +228 22 25 90 68	Pharmacie SANGUERA Entre EPP et Lycée Sanguera +228 22 42 80 80
Pharmacie ESPERANCE Av F.J. STRAUSS, Face Ecole Française Nyékonakpôé (Rue Adjololo) +228 22 21 01 28	Pharmacie SANTE Près de NOPATO +228 22 21 58 41
Pharmacie GANFAT AGOE DALIKO près du Carf EDEM (CAMP GP) +22 55 08 15	Pharmacie Ste MARIE Face Super Marché Tokoin-RAMCO +228 22 21 85 58
Pharmacie HEDZLANAWÉ Marché HEDZLANAWÉ +228 22 47 54 37	Pharmacie Ste RITA Rue pavée, Doulassamé - Face HOTEL SANA +228 22 20 90 16
Pharmacie HOPITAL Face Hôpital CHU-Tokoin +228 22 20 08 08	Pharmacie St KIZITO Bd, de la Kara près du Bar TAMTAM +228 22 21 99 63
Pharmacie HOSANNA Carrefour Sagbado-Adidogomé. Axe Sémékonawo +228 22 51 50 49	Pharmacie St PAUL Bd, Jean Paul II +228 22 46 72
Pharmacie J-MIMSHAK Rue Tchamba 964, à 50m de la base de Satom Hountigome +228 22 60 30 50	Pharmacie TAKOE Avant la station CAP ESSO de Zongo (cÔté opposé) +228 22 34 03 42
	Pharmacie VOLONTAS DEI Quartier Avédi, Carrefour SUN CITY, face à l'ancien bar Sun City +228 22 36 00 95



#CQFS

L'OTR est désormais disponible sur «**WhatsApp**»
pour vos questions, observations et commentaires liés
à la fiscalité et à la douane via le numéro

(+228) 90 99 41 01



Office Togolais des Recettes - OTR



LA FIBRE AU BOUT DES DOIGTS !

**PROMO PROLONGÉE
JUSQU'AU 24 JUIN**

AIRFIBER MOBILE

60 Go

à 15 000 FCFA

Tapez vite *919*10*3#

McCANN



Promo du 05 au 14 Juin Airfiber Mobile 60 Go à 15000F valable 30 jours. Solde au *919*8*2#